VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 septembre 18h30

Le Conseil municipal aura lieu à la Salle Brassens. Retrouvez les comptes rendus du conseil sur le site de la ville et sur la page facebook.

COMMÉMORATION

La commémoration de la Libération de Villers-Saint-Paul aura lieu le 1^{er} septembre à 18h15 place de la Mairie.

LA FÊTE DES VOISINS

Vendredi 24 septembre.

Pour tous renseignements, contactez l'équipe du centre socioculturel Le Trait d'union.

3 03 44 66 32 55

espacepierreperret@villerssaint-paul.fr

FORUM DE L'EMPLOI

Jeudi 9 septembre

Le 21^e Forum de l'emploi aura lieu à la Faïencerie de Creil, de 9h30 à 17h.

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2020

Directeur de la publication : Gérard Wevn

Mairie de Villers-Saint-Paul

03 44 74 48 40

www.villers-saint-paul.fr

A 0 @ 0

DÈS LE 15 SEPTEMBRE, LA VILLE LANCE SON 1^{ER} BUDGET PARTICIPATIF.

Vous avez envie de prendre part aux décisions et aux investissements de votre ville ?

C'est simple, proposez vos idées dans le cadre du budget participatif!

Ce dispositif vous permet de présenter, puis de choisir des projets pour la ville.

Une idée peut suffire.

Elle doit répondre aux critères d'éligibilité : relever du budget d'investissement, être d'intérêt général ou encore être localisée à Villers-Saint-Paul.

Dès le 15 septembre, vous

découvrirez sur le site de la commune www.villers-saint-paul.fr, la plateforme "Ma ville, mon projet".

Pour y contribuer, il vous suffira de vous inscrire.

Le Budget participatif se déroulera en quatre phases.

- 1. La première sera dédiée au dépôt des idées par les habitants.
- 2. La deuxième permettra aux services municipaux d'analyser chacune des idées pour déterminer s'il est possible de les mener à bien.
- 3. Dans la troisième phase la commune publiera la liste des projets éligibles qui seront soumis au vote.
- 4. Enfin, la quatrième et dernière phase concernera les services de la ville qui seront mobilisés pour réaliser les idées choisies par les habitants.

Doté de 100 000 €, le Budget participatif est un moyen concret de vous donner du pouvoir d'agir. Les élus de Villers Saint Paul s'engagent à mettre en œuvre le ou les projets choisis par les Villersois dans le respect des préconisations techniques et financières prescrites par les services de la ville.





YASSINE BALLATAR

Samedi 2 octobre à 21h Salle Henri Salvador

L'humoriste est de retour avec «En marge», un spectacle drôle et bouleversant.

Tarif 3 euros - À partir de 13 ans. Réservations et vente au centre socioculturel le Trait d'union aux horaires d'ouverture au public et sur place le soir du spectacle.

- **3** 03 44 66 32 55
- **©** Espace Pierre Perret Cavée des Renards
- espacepierreperret@villers-saint-paul.fr
- Retouvez l'actualité du Trait d'union sur Facebook

MOSAÏQUE, LE FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

Big Ukulélé Syndicate

Vendredi 24 septembre 20h Square Béchamel devant l'école Saint-Exupéry

Dans le cadre du Festival mosaïque, le Big Ukulélé Syndicate vous donne rendez-vous au square Béchamel, devant l'école St Exupéry, à 20h pour retrouver l'ambiance d'un bal populaire moderne et joyeux.

Tout public - Durée 3h - Restauration sur place





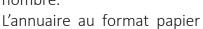
Le festival des arts de la rue de La Faïencerie se déploie du 23 au 26 septembre 2021, avec 11 spectacles gratuits pour tous, dans les 11 villes de l'agglomération.

Une magnifique occasion pour redécouvrir nos quartiers et s'émerveiller dans nos cités en famille!

Le festival passe par villers-Saint-Paul le 24 septembre

ANNUAIRE DE LA VILLE

C'est le moment d'adhérer aux associations villersoises. N'hésitez pas à consulter l'annuaire de la ville 2021/2022. Il recense les associations qui se sont enregistrées et qui ont souhaité faire connaître leurs activités au plus grand nombre.



est disponible en Mairie et dans les lieux d'accueil du public.

Il est également disponible sur le site de la ville.

C.A.E.M. VILLERSOIS

Inscriptions à l'école de musique Il reste encore des places!

- ► Éveil musical (à partir de 5 ans).
- Cours d'instruments et ateliers collectifs.

Réunion d'information : vendredi 10 septembre à 18h à l'espace Pierre Perret.

Reprise des cours à partir du 13 septembre.

INSCRIPTIONS

- **3** 03 44 66 32 56
- serviceculturel@villers-saint-paul.fr

Renseignements parcours musical: Andrés Brisson

- andres.brisson@lescmr.asso.fr
- © Centre socioculturel Le Trait d'union (Espace Pierre Perret cavée des Renards).

VILLERS TERRE D'ASSOS

Samedi 4 septembre de 10h à 17h

Une date à ne manquer sous aucun prétexte pour tous ceux qui souhaitent s'inscrire et se renseigner sur les différentes activités proposées à Villers-Saint-Paul.

L'ensemble des associations villersoises vous donnent rendez-vous au **Gymnase Gaston Le Pite** et à la **salle Georges Brassens** pour une grande journée de rencontres, de démonstrations et de partage. Bénévoles, responsables des structures associatives et partenaires municipaux seront présents pour répondre à toutes vos questions.

Retrouvez toutes les coordonnées des associations villersoises dans l'annuaire et sur le site de la ville.

Pass'sports

Les jeunes de moins de 18 ans bénéficient avec le Pass'sports d'une réduction de 15 euros sur l'achat de leur licence sportive dans un club de l'Oise, affilié à une fédération française reconnue. Le Pass'sports est téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.oise.fr/passsports

AU CARREFOUR DES DANSES « LES ANNÉES DISCO»

Samedi 18 septembre à partir de 19h Salle Georges Brassens

Pour cette cinquième édition du carrefour des danses le centre socioculturel le Trait d'union et ses bénévoles organisent une soirée dansante Disco.

Soirée réservée aux Villersois sur inscription - Tout public - Restauration légère sur place - Gratuit sur réservation Tickets d'entrée obligatoires délivrés sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Renseignements et réservations au centre socioculturel le Trait d'union.



ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année encore, la Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois une allocation de rentrée scolaire.

Inscription scolaire sur une année complète.

- Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro.
- Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1996) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.

Compte tenu du contexte actuel, la commune vous demande de réunir dans un dossier la copie des documents suivants :

- ✓ Carte d'identité.
- ✓ Certificat de scolarité 2021/2022.
- ✓ Justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul de moins de trois mois au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'étudiant s'il est majeur. Retrouvez la liste des justificatifs de domicile acceptés sur le site de la ville : www.villers-saint-paul.fr.

Ce dossier devra être déposé à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2021

Les dossiers incomplets ne pourront donner lieu au versement de l'allocation de rentrée scolaire.

REPAS D'AUTOMNE

Vous avez 65 ans et plus, la municipalité et le C.C.A.S. ont le plaisir de vous convier, ainsi que votre conjoint, au repas annuel qui aura lieu

DIMANCHE 10 OCTOBRE à partir de 11h30 à la Salle Georges Brassens. (sous réserve des conditions sanitaires).

Un service de transport sera organisé pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Pour tout renseignement ou si un empêchement survenait après votre inscription, vous pouvez nous joindre au C.C.A.S. au 03 44 74 32 90. **Date limite d'inscription : le 22 septembre.**

La présentation du pass sanitaire est obligatoire à l'inscription.

Participeront au repas :			
Madame :	Date de naissance :		
Monsieur:	Date de naissance :		
Adresse:			
Tél.:			
Demande de transport : ☐ oui ☐			
Merci de compléter entièrement et lisiblement le coupon ci-dessus et déposez-le UNIQUEMENT dans l'urne située à l'accueil de la mairie. ANIMATION "MAINTIEN EN FORME" Reprise des cours le lundi 6 septembre à 14h à la salle de la résidence Louise Michel.			
		Vous devrez fournir obligatoirement un c	
		Renseignements et inscriptions au CCAS uniqu	uement sur rendez-vous en appelant le 03 44 74 32 90
COLIS DES AÎNÉS			
Vous avez 65 ans et plus (au 7 décembre 2021) et êtes Villersois depuis plus de 6 mois, la municipalité et		
	qui sera remis au cours de l'après-midi dansant.		
<u> </u>	cembre à partir de 15h. Les modalités de		
distribution du colis seront adaptées en fonction de la situation sanitaire. La présentation du pass sanitaire est obligatoire à l'inscription.			
		Les nouveaux inscrits devront présenter un jus	•
Complèter entièrement et lisiblement le cou située à l'accueil de la mairie.	pon ci-dessous et déposez-le UNIQUEMENT dans l'urne		
Date limite d'inscription : 15 octobre.			
Monsieur :	Date de naissance :		
Madame :	Date de naissance :		
Numéro de téléphone :			
Adresse:			
Si vous êtes un couple (même si votre conjoint n'a pas l'âge)	Si vous êtes une personne seule		
□ colis couple tradition	☐ colis tradition 1 personne		
ou	ou		
│ □ colis couple sucré	□ colis sucré 1 personne		